

## REVENUS.

Les résultats financiers des opérations du département d'année en année, depuis son organisation, sont représentés par le tableau suivant :—

Exercice.	Honoraires d'établisse- ment et pré- emptions.	Ventes ordinaires.		Ventes aux compagnies de colonisa- tion	Totaux.
		Comptant.	Certificats.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1er juillet 1872 au 30 juin 1873 .....	6,970 00	21,616 00	.....	.....	28,586 00
1er do 1873 au 30 do 1874.....	8,290 00	17,697 00	.....	.....	25,987 00
1er do 1874 au 30 do 1875.....	11,570 00	13,591 90	.....	.....	25,161 90
1er do 1875 au 30 do 1876.....	4,700 00	3,704 31	320 00	.....	8,724 31
1er do 1876 au 30 do 1877.....	5,620 00	1,069 90	136,955 16	.....	143,645 06
1er do 1877 au 30 do 1878.....	15,370 00	2,632 24	120,159 54	.....	138,211 78
1er do 1878 au 30 do 1879.....	36,026 00	8,188 44	210,904 84	.....	255,119 28
1er do 1879 au 30 do 1880.....	32,358 00	41,763 47	81,685 86	.....	155,812 33
1er do 1880 au 30 do 1881.....	30,682 75	62,940 84	70,818 30	.....	164,451 89
1er do 1881 au 30 do 1882.....	94,228 90	1,228,424 37	50,590 84	354,036 17	1,727,280 28
1er do 1882 au 30 do 1883.....	127,740 00	516,092 21	33,638 40	248,492 01	925,961 62
1er do 1883 au 30 do 1884.....	70,390 00	423,113 36	40,919 67	253,713 40	788,136 43
1er do 1884 au 30 do 1885.....	42,745 00	193,759 32	45,875 60	1,214 22	288,594 14
1er do 1885 au 30 do 1886.....	40,481 00	76,140 41	214,657 97	.....	331,279 38

Les comptes publics ne font pas mention des paiements faits au département sous forme de certificats (*scrip*). Ce mode de comptabilité tend à donner une fautive idée de l'état véritable du revenu, et je suggère respectueusement qu'il faudrait à l'avenir adopter quelque moyen pratique d'y mettre fin. Le rachat des certificats émis par le gouvernement fédéral ne diffère sous aucun rapport essentiel, en tant que le revenu y est concerné, du rachat des autres effets publics ordinaires : les uns étant payables en terres qui appartiennent au gouvernement, et les autres en argent.

## CONSEIL DES TERRES.

La première partie des annexes du présent rapport se compose, comme à l'ordinaire, des rapports des officiers chargés de l'administration des diverses divisions des travaux du ministère qui se rapportent au domaine public. Le rapport du commissaire des terres fédérales indique généralement une amélioration graduelle, mais constante des perspectives d'avenir du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Les gens qui maintenant se choisissent des établissements ou acquièrent des droits de préemption, entretiennent des vues pratiques sur les moyens de s'établir avec succès, ce que l'on n'aurait pu dire d'un nombre considérable de colons des années passées. Il m'a semblé qu'un bon moyen de mettre ce fait en relief serait de comparer la proportion des inscriptions faites chaque année, depuis l'acquisition du Manitoba et du Nord-Ouest, avec la quantité des radiations affectées par suite de la négligence des colons à se soumettre aux conditions de résidence et de culture imposées par l'Acte des terres fédérales. L'on trouvera ces informations